

Bruxelles, le 24 mars 2020

Madame Céline Depris  
Greffier en Chef a.i.  
Greffé du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles  
Bd de la Deuxième Armée Britannique ,148  
1190 Bruxelles

Madame,

La FAIB, Fédération des Associations Européennes & Internationales établies en Belgique compte quelque 300 membres effectifs – représentant des organisations et ONG de divers secteurs dont l'industrie, la finance, la culture, des organisations à but scientifique et philanthropique, ainsi que d'autres A(I)SBL's dont l'objectif et les activités ont un caractère international ou européen.

A ce titre la FAIB est continuellement sollicitée par ses membres qui rencontrent des difficultés lorsqu'ils doivent publier des modifications à leurs statuts, composition de leur Conseil d'administration, dépôt d'actes etc...

Il existe en particulier une non-compréhension sur les documents à fournir en plus de vos formulaires I et II. En effet, dans certains cas il est demandé :

- des copies de factures (électricité, téléphone), pas évident lorsqu'on se trouve au Japon, au Pakistan, en Chine....
- copie recto/verso d'un document d'identité...alors qu'il n'existe pas de verso de certains passeports
- de mettre les noms des administrateurs à publier par ordre alphabétique
- copie de contrat de location pour l'établissement du siège de l'association

Etc etc...

Nous sommes convaincus que dans certains cas la mauvaise compréhension par les associations est aussi le résultat de la méconnaissance d'une langue nationale pour certaines associations internationales établies à Bruxelles, ou le manque de lecture approfondie des explications sur votre site.

Le but de la présente lettre n'est pas de donner écho à ces nombreuses plaintes mais de voir avec vous de façon constructive comment nous pourrions améliorer le service à nos membres en constituant par exemple une checklist des différentes étapes à suivre et des documents à joindre. La FAIB pourrait se charger de la traduire en anglais et la mettre à disposition sur son site web. En procédant de cette façon nous espérons non seulement rendre service à nos membres mais aussi alléger votre travail au greffe en évitant les nombreux retours.

Nous sommes à votre disposition pour en discuter à votre meilleure convenance, par téléphone ou en vos/nos bureaux lorsque la situation due au virus sera améliorée.

Vous remerciant à l'avance pour votre considération et une prompt réponse nous vous prions de croire à nos sentiments les meilleurs.



Stella Sauvan,  
FAIB Assistant Secretary general  
40, Rue Washington  
1050 Bruxelles